

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain
QUILICHINI et Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE ROGLIANO

Suivant acte reçu par Maître Dominique BARTOLI, Notaire à AJACCIO, le 11 octobre 2019, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Monsieur Albert SANGUINETTI-MORELLI, demeurant à FURIANI (20600) Ldt Volpajo, né à BASTIA (20200), le 18 avril 1915, veuf de Madame Diane Sophie Yolande GRISONI et décédé à FURIANI (20200), le 6 mai 2005.

Il a possédé pendant plus de TRENTE ANS (30 ans) jusqu'à la date de son décès les biens et droits immobiliers suivants :

Sur la commune de ROGLIANO (20247), des parcelles de terre cadastrées : section D numéro 99 lieudit Cugliolo pour 27a 02ca, section D numéro 396 lieudit Montana pour 21a 20ca, section D numéro 509 lieudit Lorelli pour 23a 57ca, section I numéro 135 lieudit Vasare pour 73a 26ca, section I numéro 670 lieudit Nebbiacci pour 30a 53ca, section K numéro 405 lieudit Magna Sottana pour 30ca, section K numéro 408 lieudit Magna Sottana pour 25ca, section K numéro 1334 lieudit Uraghia pour 20ca, section N numéro 261 lieudit Lanconi pour 23a 12ca, section N numéro 519 lieudit Pente Grande pour 51a 12ca, section N numéro 746 lieudit Pente Liscie pour 67ca, section N numéro 758 lieudit Pente Liscie pour 68a 90ca et section N numéro 784 lieudit Pente Liscie pour 07a 18ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

"Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalités@notaires.fr